

INDUSTRIES ENCORE3

Les Industries Encore3 située à St-Tite ont pour vision de devenir un modèle de coopération entre les agriculteurs et l'industrie manufacturière menant au développement de produits écologiques innovants.

Partenaire du programme d'aide à l'implantation de la culture de l'asclépiade (soyer du Québec), Industries Encore3 est le fournisseur officiel de la semence offerte aux producteurs bénéficiant du programme d'aide.



INDUSTRIES
ENCORE3
ÉTONNANT DE NATURE | AMAZING BY NATURE

Information

Stéphanie Veilleux, agronome
Groupe Lavi-Eau-Champ inc.

418 365-5151 poste 215
cell. 819 377-6622

lavieauchamp@xittel.ca



une initiative


MRC Mékinac

Programme d'aide
à l'implantation
de la culture
de l'asclépiade
(soyer du Québec)



Favoriser la culture
de l'asclépiade
sur le territoire de
la MRC de Mékinac



L'ASCLÉPIADE



L'asclépiade, aussi appelée le soyer du Québec, est l'hôte du papillon monarque.

Cette plante vivace et indigène possède de multiples propriétés, dont celle de produire une fibre.

Cette plante n'a jamais été domestiquée ce qui demande un suivi agronomique particulier pour son implantation.

PROGRAMME D'AIDE

Clientèle visée

Individus ou entreprises ayant au moins 4 ha de terre à mettre en culture sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Nature de l'aide financière

Volet I : Service-conseil

Remboursement des coûts du service-conseil du Groupe Lavi-Eau-Champ jusqu'à concurrence de 400 \$, équivalent à 10 h de service maximum par demandeur.

Volet II : Chaulage

Subvention correspondant à 50 % du coût avant taxes pour un maximum de 750 \$ (maximum 10 ha à traiter).

Critères d'admissibilité

Volet I : Service-conseil

Avoir au moins 4 ha de terre à mettre en culture;

Si le demandeur a déjà des superficies en culture

d'asclépiade, l'aide correspondra au nombre d'hectares manquants pour atteindre 10 ha.

Volet II : Chaulage

Recommandations d'un agronome.

NOTES
